



## Le CSE Central EDF propose des mesures d'urgence contre l'inflation en maîtrisant le tarif de l'électricité !

Paris, le 15 juin 2022,

Début 2022, le CSEC Central EDF a engagé une **procédure de droit d'alerte économique** suite aux mesures gouvernementales mettant en œuvre un déplafonnement du seuil d'Arenh à 120 TWh de la production d'EDF au bénéfice de ses concurrents. Dans un contexte de **hausse tendancielle des prix de l'électricité**, la démarche retenue constitue pour le CSE Central, une impasse mortifère pour EDF. Cette procédure, prévue par l'article L.2312-63 du code du travail donne aux comités sociaux et économiques la possibilité de faire jouer un « droit d'alerte » quand ils ont « **connaissance de faits de nature à affecter de manière préoccupante la situation économique de l'entreprise** ».

Cette procédure, par la mise en œuvre d'une expertise comptable assurée par le cabinet Secafi, a pu démontrer la dangerosité extrême pour EDF des mesures gouvernementales, relayant des recommandations de la Commission de régulation de l'énergie (CRE).

**Le gouffre financier** dans lequel EDF est plongé depuis des mois ne cesse de se creuser. Pourtant, le 1er juin, la CRE a recommandé qu'EDF cède de nouveau des volumes de production supplémentaires (30 TWh) à ses concurrents. **Cette demande scandaleuse s'inscrit dans un choix assumé de défense des intérêts de la concurrence sur le dos du service public.**

**L'extorsion encadrée d'EDF** au profit de ses concurrents, ne préserve pas le pouvoir d'achat des Français. Au contraire, l'augmentation de l'ARENH ne sert qu'à **amplifier le phénomène de concurrence artificielle**, où les fournisseurs ne produisent ni n'acheminent l'électricité mais se contentent de la facturer.

Dans ces conditions, **la « nationalisation » d'EDF évoquée depuis plusieurs jours** achèvera le processus de démantèlement engagé depuis des années. Elle préparera la cession de pans entiers du Groupe au profit des concurrents d'EDF dont les principaux sont des acteurs majeurs du fossile. Elle annoncera aussi la fin des tarifs pour les usagers.

A la suite du déclenchement de son droit d'alerte, le CSEC EDF, et ses experts, ont travaillé pendant quatre mois à examiner les **effets catastrophiques des profonds déséquilibres financiers provoqués** en haut-lieu. Au-delà de ces analyses, ils ont travaillé à **l'élaboration de mesures d'urgence concrètes et immédiates** pour maîtriser le tarif de l'électricité en faisant le choix de **préserver le service public.**

**Face à la crise le CSEC d'EDF SA propose une autre voie qui contribuerait à contenir l'inflation par la maîtrise du Tarif Réglementé de Vente de l'Electricité (TRVE) tout en rétablissant la santé financière d'EDF.** Le TRVE est le prix directeur du marché de détail en France. Contenir sa hausse c'est contribuer à maîtriser l'inflation pour les ménages, les entreprises, les collectivités et l'ensemble des activités du pays.

Ces mesures sont rendues publiques aujourd'hui.

## **Tout d'abord, suspendre l'ARENH au titre des circonstances exceptionnelles**

Il s'agit d'acter le caractère exceptionnel de la situation actuelle générée par la crise structurelle de l'énergie, le « choc gazier » qu'entraîne la guerre en Ukraine, et les indisponibilités conjoncturelles du nucléaire qui vont peser jusqu'en 2023.

Et, comme le prévoit le code de l'énergie (article L336-3), les circonstances exceptionnelles fondent la suspension des volumes d'ARENH. Faire entrer en vigueur cette disposition ramènerait les prix de l'électricité en France vers les coûts de production du mix français.

## **Parallèlement, adapter le TRVE aux réalités du mix de production français**

Les spécificités du système français peuvent fonder la révision de la formule du TRVE afin d'intégrer l'ensemble de la production de base, nucléaire et hydraulique. Dans ce cadre la production de base peut constituer 80 % du TRVE alors qu'actuellement les prix de marché en déterminent plus de la moitié.

La politique suivie en Espagne et au Portugal depuis fin mai s'inscrit dans une telle démarche d'adaptation, dans le contexte de crise, des mécanismes de prix aux spécificités de leur système électrique... avec maintien des interconnexions.

Le marché resterait concurrentiel, « contestable » au sens « classique » du droit de la concurrence à condition que les coûts de production soient revus afin de rémunérer l'outil de production, par exemple sur la base des calculs récents de la cour des comptes pour le nucléaire. Cette revalorisation permettrait de refléter la globalité des coûts de production hydraulique et nucléaire. Ainsi la concurrence des fournisseurs alternatifs les plus efficaces en termes de coût serait toujours possible.

Dans ces conditions, SECAFI, cabinet d'expertise travaillant avec le CSEC d'EDF SA, estime que la hausse du TRVE serait d'environ 15%, soit 2,5 fois moins que celle qu'impliquerait la recommandation de la CRE du 1<sup>er</sup> juin 2022 qui prolongerait les mesures du bouclier tarifaire de janvier 2022. Des mesures fiscales, comme la réduction de la TVA au taux des biens de première nécessité par exemple, permettrait de contenir l'augmentation du TRVE.

**La suspension de l'ARENH associée à l'extension de la production de base à l'hydraulique dans la formule du TRVE contiendraient donc la hausse du TRVE, et par ce biais la hausse des prix de l'électricité de détail en France**

**Alors que l'application des recommandations de la CRE achèveraient de plonger EDF dans une crise financière grave, cette proposition du CSEC d'EDF SA permettrait de restaurer les résultats d'EDF. Dans ces conditions, la nationalisation d'EDF deviendrait vertueuse, elle préparerait, non plus le démantèlement du groupe, mais les investissements nécessaires dans la transition énergétique, la refonte urgente et nécessaire de la régulation de l'énergie, ainsi que la consolidation du service public.**

**Philippe Page Le Mérour, secrétaire du CSEC EDF : “Face aux choix dangereux du pouvoir, le CSEC EDF prend ses responsabilités. Ces mesures d'urgence sont la base indispensable, efficace et rapide à mettre en place pour maîtriser les prix en prenant en compte la réalité de la production française et confirment la place essentielle du service public comme meilleur rempart aux crises de toutes sortes.”**

*Philippe Page Le Mérour, secrétaire du CSEC EDF*

**Contact presse :**

Julie Ardoint

[julie.ardoint@energie-publique.fr](mailto:julie.ardoint@energie-publique.fr)

06 51 20 78 61

Vincent Battal

Coordinateur de campagne

[vincent.battal@energie-publique.fr](mailto:vincent.battal@energie-publique.fr)

06 20 85 88 15